

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 905**

Intitulé

BT : Brevet de technicien Dessinateur arts appliqués spécialité : cristallerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

224 Matériaux de construction, verre, céramique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme conçoit des motifs, dessins, décorations... et les réalise en utilisant les techniques se rapportant à l'option choisie. Le dessinateur en arts de la tapisserie de lisse interprète un dessin ou un décor pour le reproduire sur une tapisserie. Le dessinateur en arts de la céramique conçoit les formes et les décors des poteries, faïences et porcelaines. Le dessinateur en arts du verre réalise d'après des dossiers ou des modèles des objets en verre ou en cristal, auxquels il donne une forme et des décors (taille, ciselure, gravure). Le dessinateur en volumes architecturaux sera appelé à réaliser des éléments de décoration destinés à des aménagements intérieurs (stands, magasins, étalages, etc.). Le dessinateur en ameublement et métal procède à l'étude des différentes possibilités d'assemblage et de montage pour la fabrication de l'ameublement ou du métal d'art (ferronnerie, orfèvrerie, etc.).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1302 : Décoration d'objets d'art et artisanaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par candidature individuelle	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

B.O. n° 0 du

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :